La Commission sur les données probantes a élaboré une politique sur les conflits d'intérêts qui comportait trois éléments :

- remplir un formulaire de divulgation par les commissaires et le personnel clé du secrétariat
- analyse de ces formulaires de divulgation par un membre du secrétariat (Jennifer Thornhill Verma) à l'aide d'un modèle d'évaluation des risques (et si des problèmes surviennent, par un conseiller indépendant)
- analyse par un comité composé de deux experts indépendants en conflits d'intérêts pour examiner toute préoccupation soulevée lors du processus de sélection et proposer un plan de gestion des risques.

Le formulaire de divulgation, le modèle d'évaluation des risques et le processus de gestion des risques ont été élaborés avec les conseils de Lisa Bero et éclairés par des recherches empiriques sur la gestion des conflits d'intérêts. (76-78)

Le formulaire de divulgation des conflits d'intérêts était le suivant :

|--|--|

GlrdpDrq dgl\_lagcpq - ne divulguez le soutien que d'entités qui pourraient être affectées financièrement par le rapport de la Commission sur les données pro-

Type d'intérêt	Source de financement	Période d'activité	Nature de l'activité	Valeur des paiements ( , \$)
Propriété de l'entreprise				
Droits et redevances de propriété intellectuelle				
Rémunération des membres d'un conseil d'administration (ou d'un conseil consultatif), honoraires, etc.				
Contrats ou subventions pour entreprendre des projets				
Honoraires de consultation, etc.				
Honoraires de présentateur ou d'auteur, etc.				
Frais de participation à des réunions qui ont été payés				
Autres pratiques privées ou revenus professionnels				
Soutien en nature				
Membre de la famille avec l'un des intérêts financiers ci-dessus				

Niveau de risque	Considérations	Exemples	Gestion
Élevé	<ul> <li>Pertinent, personnel, financier – montant important, longue durée, contrôle</li> <li>Nombreuses relations</li> <li>Risque d'atteinte à la réputation</li> </ul>	<ul> <li>Employé</li> <li>Consultant à long terme</li> <li>Membre d'un conseil d'administration</li> <li>Conjoint est un employé d'une entreprise</li> <li>Liens avec une entreprise à risque d'atteinte à la réputation</li> </ul>	<ul> <li>Ne pas participer au comité</li> <li>Éliminer les conflits d'intérêts</li> <li>Ne peut pas être président de comité</li> <li>Équilibre du comité</li> </ul>
Modéré	<ul> <li>Pertinent, personnel, financier – petit montant, courte durée, contrôle minimal</li> <li>Peu de relations</li> <li>Risque d'atteinte à la réputation</li> </ul>	Consultant, honoraires, voyages     Un enfant qui travaille comme commis pour une entreprise     Subventions d'une entreprise	<ul> <li>Restrictions de participation</li> <li>Ne peut pas être président d'un comité</li> <li>Éliminer les conflits d'intérêts</li> <li>Équilibre du comité</li> </ul>
Faible	Aucune relation financière personnelle, aucun contrôle	Subvention à l'institution d'une entreprise     Articles publiés dans The Conversation sur un sujet pertinent     Témoignage devant des comités gouvernementaux	Participation totale ou certaines restrictions